



MSA

Des chartes pour agir au plus près des territoires



Henry Jouve, président de la MSA en Ardèche-Drôme-Loire.

Le rôle de la MSA (Mutualité sociale agricole) dans le développement des territoires est majeur. Ses principales missions, en tant qu'organisme de protection sociale, sont la création de conditions d'attractivité, la facilitation de l'accès aux services publics, la promotion du bien vieillir en milieu rural (avec la charte des aînés), l'accompagnement des jeunes et des familles (avec la charte des familles), la lutte contre les inégalités territoriales de santé, l'accompagnement du développement social local pour tous (c'est-à-dire être vecteur de lien social en milieu rural), etc.

Comme l'explique Henry Jouve, président de la MSA d'Ardèche-Drôme-Loire (ADL), la force de l'organisme est son implantation locale. Grâce à un réseau d'une centaine d'élus sur chaque département, la MSA dispose d'un maillage territorial fin, efficace et proche des populations. « Chaque

territoire a des particularités. Leur histoire, celle des municipalités et de leurs actions, mérite qu'on s'y adapte. » Ainsi, ce réseau permet de connaître les besoins spécifiques de chacun d'eux et de mettre en place des chartes. Celles-ci mobilisent des moyens à la fois humains et financiers qui permettent d'évaluer, durant plusieurs années, la situation d'un territoire isolé, de mettre en œuvre des actions, et de tenter de mesurer leur impact. En ce sens, trois chartes des solidarités avec les aînés ont été initiées en 2018 et clôturées très récemment dans chacun des départements de la caisse.

Synergie des acteurs locaux

Elles ont permis, en partenariat avec les acteurs locaux, de se mobiliser et d'étudier au plus près certains territoires sur lesquels les problématiques liées au vieillissement de la population étaient importantes. M. Jouve précise : « Ce qu'il faut retenir, c'est que la MSA impulse localement des démarches, mais elle ne le fait jamais seule. Les projets ne sont pas initiés uniquement par la MSA et pour ses ressortissants. Ils sont le fruit de partenariats avec de nombreux acteurs implantés sur les territoires » : des mairies, médiathèques, centres sociaux, hôpitaux, clubs des aînés, associations locales, établissements médicaux ou d'accueil des personnes âgées, établissements scolaires et ADMR (Aide à domicile en milieu rural). « La MSA se mobilise au quotidien pour ses ressortissants par le biais de différents dispositifs en direction des retraités, des aidants, des familles, des ruraux, des urbains, des jeunes, etc. Ce ne sont cependant pas les seuls bénéficiaires puisque les chartes sont un dispositif qui s'adresse à tous, ressortissants agricoles ou non. Ce n'est pas anodin et cela per-

met d'être représenté et présent sur les territoires. Beaucoup d'acteurs locaux s'y associent pour mener des actions. Il n'y a pas de règle unique, on s'adapte vraiment à tous les territoires en fonction de leurs spécificités. »

S'adapter au territoire, c'est l'ambition de la MSA et c'est pourquoi elle déploie des agents spécialisés sur chaque département. Son vaste réseau lui permet une meilleure évaluation et lui confère une réelle capacité d'innovation dans les prises de décision. C'est d'ailleurs, selon le président de la caisse pluri départementale, ce qu'apprécient ses collaborateurs. Ces derniers sont primordiaux pour la réussite de la mission.

Mais les chartes étant temporaires, leur objectif est de transmettre, de dynamiser et d'autonomiser les territoires et les acteurs dans leur propre développement. « Par ces chartes, on définit des territoires, on y apporte un certain nombre de financements, de l'animation, de la présence, de l'accompagnement et des interventions. Puis le relais se prend par d'autres partenaires : ce qui est mis en place reste. »

De nouvelles chartes pour les familles

Aujourd'hui, les trois chartes des solidarités avec les aînés sont clôturées, mais la MSA ne compte pas s'arrêter dans sa démarche de développement des territoires ruraux. « C'est une action sociale précieuse qui est appréciée par les populations qui en bénéficient » précise le président. Face à la réussite des chartes des solidarités avec les aînés, la MSA se tourne aussi, pour les prochaines années, vers les familles et la jeunesse. « Il est toujours difficile de mesurer le succès de telles actions. Ce n'est pas de l'économie, on ne peut pas



quantifier. Mais l'important est qu'à partir de ces chartes, le développement des territoires se poursuive. Jusqu'à présent, l'accent était mis sur les problématiques liées aux aînés. En ce qui concerne les familles, il y a de vrais sujets de garde et d'éducation des enfants. Les familles ne sont pas forcément plus solides en milieux ruraux qu'en milieux urbains. Il y a des difficultés et des séparations qui nécessitent un accompagnement, qu'il soit social, psychologique, éducatif, financier ou autre. Donc on va s'organiser avec les partenaires qui vont se révéler sur les territoires. ■

c.s.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / Les chartes de développement social local lancées par la MSA sont mises en œuvre par des agents déployés sur chaque département. Leur rôle est d'impulser une dynamique sur les territoires et de les autonomiser dans leur propre développement. Qu'est-ce que le développement social rural et comment les travailleurs sociaux agissent-ils ?

Des chartes pour dynamiser les échanges

Fortement impliquée dans sa mission de développement des territoires ruraux, la MSA mobilise des moyens financiers et surtout humains. Des agents sont donc chargés, sur chaque département, de mettre en marche le Développement social local (DSL) : un processus de renforcement des ressources humaines, mais aussi des initiatives menées par des individus, des groupes et des territoires. Celui-ci répond à des objectifs de cohésion sociale, de solidarité, de proximité, de déploiement de services à la population, de création d'activités et d'emploi. Cette démarche est mise en place dans le cadre de chartes, dont la réalisation dure environ trois ans. Comme l'explique Anne Blanchier, nouvellement agent de développement social local en Drôme, « cette démarche permet, à la fois, d'associer travailleur social, élus MSA et acteurs du territoire, mais surtout de décloisonner mon travail. » En effet, selon elle, ce

fonctionnement permet de « s'adresser à tout le monde en parlant des gens pour appliquer un système qui leur convient. C'est la participation des individus et des groupes qui permet de mettre en œuvre un projet territorial adapté à la fois à leurs besoins et leurs envies. Le projet a l'ambition de redonner du pouvoir d'agir aux individus et aux collectifs. »

Des actions adaptées

Pour cela, une phase de diagnostic est amorcée en début de charte et durant plusieurs mois. Elle consiste en l'évaluation du territoire rural en tant que tel, par le biais d'études statistiques, mais surtout de rencontres avec l'ensemble des acteurs locaux, c'est-à-dire des mairies, des communautés de communes, du département, des établissements de santé et d'accueil des personnes âgées, de l'ADMR, des établissements scolaires et culturels ou des associations locales présents sur le territoire (ils deviendront par la suite des partenaires importants

au bon déroulé de la charte et de ses actions), mais aussi des habitants concernés. Cette analyse approfondie donne ensuite lieu à une restitution puis à une réflexion sur les actions à mener de la manière la plus adaptée possible. Des groupes de travail sont alors formés sur différents thèmes qui apparaissent comme prioritaires. Dans le cadre des chartes des aînés lancées en 2018 en Ardèche, en Drôme et en Loire, toutes ont abouti à des thématiques telles que le lien social, les aidants familiaux, l'habitat et le maintien à domicile, le numérique et la prévention santé.

Débutent alors la mise en œuvre d'actions et d'activités variées, allant de simples rencontres à des débats, en passant par des sorties culturelles (cinéma, musée, théâtre, etc.) et même sportives ou encore un accompagnement spécifique. Des solutions sont également trouvées face à des problématiques liées au territoire comme la mobilité par exemple.

Elles sont réalisées main dans la main avec les acteurs déjà implantés sur le territoire grâce à des consultations, financements, prêts de matériel et autres aides dans l'organisation.

En favorisant les échanges et les rencontres avec et entre les individus, groupes et territoires, les chartes sont les précurseurs d'un dynamisme nouveau. L'objectif est évidemment qu'il perdure grâce à la mobilisation et l'envie des participants, y compris une fois la charte clôturée. Une clôture qui a lieu généralement trois ans après son lancement mais qui exceptionnellement, à cause de la crise sanitaire, a été repoussée. Face à l'engouement perçu vis à vis des chartes des solidarités avec les aînés, de nouvelles, cette fois adressées aux familles et aux jeunes, sont en cours de lancement et de réflexion sur les trois départements, de même qu'un contrat des aidants. ■

c.s.



Anne Blanchier, chargée de mission de la nouvelle charte des familles en Drôme.

CHARTES DES AÎNÉS / Sur les trois départements, des chartes des solidarités viennent d'être clôturées. L'heure est au bilan et à la prise de relais.

Un bilan unanime

Déployées sur les secteurs de Noiretable (42), Dieulefit/Bourdeaux (26) et Les Vans (07), ces chartes ont respectivement été prises en charge par Elisabeth Chouvelon, Catherine Boeglin et Marion Liotard, toutes trois travailleurs sociaux depuis de nombreuses années. Elles ont suivi une méthodologie similaire adaptée par chacune à leur territoire, allant du diagnostic au bilan, en passant par la réflexion avec des groupes de travail et l'organisation d'actions adaptées avec les partenaires. Après plus de quatre ans d'application et en dépit des complications liées à la crise sanitaire, l'action de la MSA touche à sa fin et des bilans « très positifs » ont été faits au cours des derniers mois. De la même manière pour l'ensemble des chartes, la première phase d'analyse du territoire a été primordiale. Des problématiques liées aux spécificités des espaces et au vieillissement de la population ont été relevées. Alors que le niveau de priorité des thématiques divergeait, certaines devaient obligatoirement être traitées : le lien social, le soutien, la prévention santé et l'offre de services. D'autres sont apparues de façon évidente lorsque les travailleurs sociaux sont allés à la rencontre des aînés et des structures implantées sur le secteur : mobilité, numérique, maintien à domicile, aidants familiaux. C'est donc justement en consultation et en collaboration avec ces acteurs de terrain que la MSA a mis en place différentes actions.

Un dynamisme renforcé

Différentes actions d'ailleurs très variées, même si certaines se rejoignent. On retrouve par exemple des ateliers mémoire, des « randonnées », de la danse, du sport-santé, du yoga du rire, des sorties culturelles, des formations ou de simples balades. Les ateliers mémoire par exemple ont été déployés sur les trois territoires avec beaucoup de réussite : « La mémoire est un sujet qui préoccupe beaucoup les aînés, de même que la santé (ateliers

prévention des chutes et premiers secours). C'était important de faire ces ateliers pour les informer, mais aussi les soutenir » explique Marion Liotard, chargée de la charte en Ardèche. Lors des bilans de fin de charte, l'ensemble des acteurs du territoire était unanime. C'est un bilan positif qui est tiré puisque de nombreuses actions impulsées dans le cadre de ce projet seront maintenues voir développées une fois la MSA retirée. Par exemple, des guides du bien vieillir au quotidien ont été édités en Ardèche et en Loire. Ils resteront actualisés et distribués par les institutions locales. Toujours en Loire, des séances de cinéma dédiées aux seniors continueront d'être organisées par l'établissement local et un service de covoiturage pour palier au manque de mobilité sera maintenu par AGIRabdc 42. En Drôme, des actions de formation et de sensibilisation au numérique seront développées par une autre association, Espace public numérique, qui s'est elle-même développée grâce à la charte. La chargée de la charte de Dieulefit/Bourdeaux explique fièrement : « c'est une association qui a été partie prenante dans les groupes de travail dédiés au numérique et elle constitue aujourd'hui un réel espace de vie sociale. » Dans la Loire, M. Forchez, vice-président de la communauté d'agglomération Loire Forez précise : « La charte a été menée par la MSA sur une durée déterminée. Celle-ci touche à sa fin donc c'est à nous de reprendre les dispositifs, de les faire évoluer, notamment sur la question des aidants. Nous serions d'ailleurs très favorables à la mise en place d'une nouvelle charte sur un autre secteur de notre territoire. »

« Du social différencié »

Du côté de Dieulefit/Bourdeaux par exemple, et toujours dans le cadre du développement de lien social, deux retraitées engagées dans la mise en



Durant les quatre années de mise en œuvre des chartes des solidarités avec les aînés, plus de 3000 participants ont pu se rencontrer et se réunir.

œuvre de la charte ont révélé leur « ras-le-bol » face à certains organismes moralisateurs. « On en a marre d'être catégorisées, qu'on nous parle toujours du vieillissement, de la prévention, de comment manger, comment dormir, etc. On veut décrire la beauté de vieillir, d'aimer quand on vieillit, etc. », rapporte Catherine Boeglin. En réaction, la MSA et la communauté de communes ont proposé aux aînés de s'exprimer par le biais d'un film. « L'idée du court-métrage était de le mettre à disposition des écoles, associations, mairies qui le souhaitent pour avoir des discussions et des réflexions. Il y a d'ailleurs pas mal d'anciens agriculteurs et d'agriculteurs participants. C'est pour moi le point d'orgue de la charte sur notre territoire. Cela fait partie des actions qui vont perdurer puisque le film continuera d'être diffusé. Cela permet de transmettre leurs savoirs et leur expérience. » Du côté de Noiretable, en revanche, c'est une exposition de photos réalisées par une association de jeunes, l'Apji, qui a circulé dans les différents établissements locaux (Ehpad, Marpa, accueil de jour, etc.). En créant des situations inhabituelles et parfois inversées (un jeune tenant un téléphone à cadran, assis à côté d'un aîné utilisant un smartphone), l'objectif était d'ouvrir les dialogues entre les générations. « Outre ces démarches collectives, il y a des gens qui, individuellement, ont voulu poursuivre l'action

de la MSA. Par exemple une participante de l'atelier mémoire s'est portée volontaire pour poursuivre son animation. » C'est cette dynamique à la fois collective et personnelle que la MSA avait pour objectif de créer. Ce à quoi elle est parvenue puisque les partenaires ne sont pas les seuls à être enthousiastes. Claudine Gyselbrecht, une participante aux activités mises en place à Les Vans depuis un peu moins de deux ans confie : « J'ai participé à plusieurs activités dont des sorties à la plage, visites de châteaux ou d'ateliers de poterie mais aussi à des ateliers mémoire. C'était toujours un très grand plaisir et nous gardons un lien entre nous au centre socioculturel. La fin de l'accompagnement avec Marion et la MSA est vraiment notre grand regret. » De la même manière, Catherine Boeglin, à Dieulefit/Bourdeaux, rapporte : « Cette charte, c'est faire du social différencié. On part de l'humain pour s'adapter à lui. C'est pour cela que tous types de personnes, parfois même en grande difficulté personnelle peuvent participer à leur rythme et c'est aussi pour ça que cela fonctionne. Lors de la soirée de clôture, nous leur avons demandé de décrire en un mot la charte. Beaucoup ont simplement répondu "Merci". » ■

c.s.